

DELIBERATION N° 115/78 : TARIF BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Sur proposition de Madame KUBLER, Conseiller Municipal, chargée de la Commission "Presse-Information",

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le tarif de l'abonnement à la bibliothèque municipale est fixé, à compter du 13 Septembre 1978, à 15 F 00 au lieu de 10 F 00.